

Appel à candidatures
pour une résidence de création d'un(e) auteur(e)-illustrateur(trice)
de livres pour la jeunesse

La résidence se déroulera du 1^{er} au 31 mars 2023 sur le territoire de Provence Alpes Agglomération (Alpes de Haute-Provence).

L'appel à candidature est ouvert du **15 octobre au 15 novembre 2022**.

D'une durée d'un mois, cette résidence est ouverte aux auteurs-illustrateurs pour la jeunesse. Elle est conditionnée à l'obtention d'une bourse de création du CNL. L'artiste doit en faire la demande en soumettant son projet à la session de **novembre 2022**.

Modalités de résidence

Cette résidence est ouverte à tous les créateurs ayant déjà publié un livre à compte d'éditeur et dans les domaines de l'illustration et de l'écriture jeunesse.

La résidence permet à l'artiste de promouvoir son travail, de rencontrer le public du territoire et de profiter d'un espace et d'un temps pour mener à bien un projet de création.

La répartition du temps préserve le travail de création tout en réservant des moments consacrés aux actions de médiation définies avec l'auteur ou l'autrice. La durée de la résidence est composée à **70 % de temps de création personnelle et à 30 % de temps d'interventions. Ce découpage amène à réserver 6 jours** (ou 12 demi-journées) à des actions de médiation avec des élèves, à une rencontre avec les bénévoles et les professionnels du réseau, à une soirée d'ouverture et/ou de clôture de la résidence et plus largement à des rencontres avec le public du territoire.

Dans le cadre de la valorisation et de la promotion de la résidence, l'artiste s'engage à la restitution **sur le territoire Provence-Alpes Agglomération (PAA) du travail de création effectué pendant la résidence** dans un délai de deux ans maximum à l'issue de la résidence. Le financement de cette action (hébergement, restauration, rémunération) fera l'objet de négociations ultérieures.

Hébergement, restauration, déplacement

L'artiste sera hébergé à titre gracieux à Digne-les-Bains ou dans les alentours.

Des informations complémentaires ont été synthétisées en fin de ce document.
Les repas seront à sa charge, hormis ceux pris durant les actions de médiation.
Le permis B est vivement conseillé, disposer d'un véhicule serait un plus.

Actions de médiation

Durant son séjour, le ou la résident(e) accompagnera des actions de médiation dans les bibliothèques ou les écoles de Provence-Alpes Agglomération.

Dépôt des dossiers de candidatures

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier ou voie électronique. Il devra parvenir au plus tard **le 15 novembre 2022 à minuit**.

Le dossier comprendra :

- une lettre de candidature qui expose le projet personnel et l'intérêt du candidat à ce temps de résidence ;
- une bio-bibliographie avec les coordonnées du candidat ;
- une note d'intention précise sur le projet d'écriture ou d'illustration ;
- des éléments sur les actions de médiation envisagées ;
- au moins un des livres édités ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- les renseignements suivants :

- Nom :
- Prénoms :
- Date et lieu de naissance :
- Pseudonyme :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-mail :
- N° de sécurité sociale :
- Affiliation Agessa :
- Siret :
- Dispense de précompte

Ne pas envoyer de document de valeur car le dossier ne sera pas retourné.

Adresse postale :

Provence Alpes Agglomération

4 rue Klein

04000 Digne-les-bains

à l'attention de : Catherine Boyadjian, directrice adjointe

Adresse électronique (le format pdf est à privilégier)

chateauarnoux@paam.[fr](mailto:chateauarnoux@paam.fr)

Jury et critères d'examen des dossiers

Le résident sera choisi par un jury, composé comme suit :

- la Présidente de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération ou son représentant ;
- la directrice/le directeur de la Bibliothèque départementale ;
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- un représentant de l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- le directeur des médiathèques de Provence Alpes Agglomération.

Le concours de professionnels spécialisés en littérature pour la jeunesse pourra être sollicité.

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection au regard des critères suivants :

- qualité de l'œuvre antérieure du candidat ;
- précisions et conviction exprimées dans la note d'intention sur le projet d'écriture et/ou d'illustration ;
- capacité à mener des médiations (au regard des éléments présentés dans le dossier) ;
- motivation du candidat pour une résidence sur le territoire de PAA (au regard de la lettre de candidature).

L'Agglomération Provence Alpes

Capitale touristique, économique, culturelle et sportive, au coeur des Alpes de Haute-Provence, Provence Alpes Agglomération (PAA) se situe sur un territoire essentiellement rural composé de 46 communes (47 000 habitants) et se développe sur une superficie de plus de 1574 m².

La géographie du territoire est variée avec des zones de moyenne montagne, des plaines et des vallées. Le territoire est vaste et divers.

Un important réseau associatif et institutionnel structure les bassins de vie où l'activité culturelle se déploie à travers le réseau de lecture publique, l'école d'art IDBL, le musée Alexandra David Neel, le théâtre Durance, le musée promenade, la réserve géologique, le Géoparc et le conservatoire de musique et de danse.

Qualité de vie, dynamisme culturel, services à la population, tourisme vert et thermal, expansion économique, environnement préservé... tels sont les atouts de Provence Alpes Agglomération.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les liens ci-dessous :

<https://www.dignelesbains-tourisme.com/>

<https://www.provencealpesagglo.fr/>

<https://www.alexandra-david-neel.fr/>

<https://www.dignelesbains-tourisme.com/patrimoine-culturel/musee-promenade-digne-les-bains/>